



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche
et de l'aquaculture

Sous-direction des gens de mer
Bureau des examens maritimes

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Spécialité : Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce plaisance professionnelle

Session : 2024

CANDIDATS ADMIS APRÈS L'ÉPREUVE DE CONTRÔLE

Le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du baccalauréat professionnel de la spécialité Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce plaisance professionnelle, les candidats suivants :

Centre de Fécamp

EBRAN Maëva, Brigitte , Dieppe, 20215729

Centre de La Trinité

JEAN-ALPHONSE Mathieu, Xavier, Fort-de-France, 20216263

Centre de Paimpol

PERHIRIN Quentin, Jacques, Saint-Brieuc, 20215650

Centre de Saint-Malo

JUNGUENÉ Franck, Daniel, Saint-Malo, 20215933

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.